



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

DÉCLARATION LIMINAIRE

CNC des Agences Régionales de Santé

du 21 février 2023

Monsieur le président,

La **CFDT se mobilise** contre la réforme injuste du système de retraites portée par le gouvernement.

Cette réforme impacte les agents de ce ministère tous statuts confondus et la **CFDT** la combat notamment pour les raisons suivantes :

- LE REcul DE L'ÂGE LÉgal :
- UNE MESURE À L'EFFICACITÉ FINANCIÈRE TRÈS CONTESTABLE
- UNE MESURE SOCIALEMENT PRODUCTRICE D'INÉGALITÉS

Dans un ministère fortement féminisé, La **CFDT revendique** :

- une politique familiale ambitieuse pour promouvoir le partage de la parentalité et que celle-ci ne pèse pas uniquement sur la carrière des mères,
- que les congés parentaux soient mieux pris en compte pour ouvrir les droits à la retraite,
- que le Minimum Contributif (MiCo) soit au niveau du Smic ainsi qu'une valorisation de la carrière des femmes et une réelle obligation faite aux administrations de garantir l'égalité salariale, pour que les femmes bénéficient d'une meilleure pension de retraite ensuite.

La **CFDT s'interroge sur les multiples changements en cours dans notre ministère** :

- Mission Ricordeau en charge de la réorganisation des services centraux. Les premiers constats partagés lors du CSA AC du 13 février dernier pointent les difficultés dénoncées depuis plusieurs années par les organisations syndicales. Malheureusement cet état des lieux ne pourra pas donner suite aux transformations profondes qu'il implique faute de moyens.
- Mission Courrèges en charge de la préfiguration d'une direction de préparation, de coordination et de gestion de crise auprès des ministres. Cela correspond à une nécessité fonctionnelle mais la **CFDT** s'interroge sur les moyens réels alloués à cette nouvelle direction au-delà de la volonté politique des ministres.
- Mission IGAS en appui de la restructuration de la DRH ministérielle au regard des difficultés profondes qu'elle traverse et qui pèsent sur les personnels qui y sont affectés.

La **CFDT** constate qu'une réorganisation de la DRH ministérielle impacte l'ensemble des agents du ministère quel que soit leur lieu d'affectation.

La **CFDT** s'interroge sur l'impact de la mission Ricordeau sur les ARS même si le sujet semble être limité à la réorganisation des services centraux et des agences nationales. Cela aura un impact sur les relations ministère-ARS mais la **CFDT** espère que ce sera dans un sens positif pour une meilleure transversalité.

La **CFDT** peut légitimement penser que par ailleurs les concertations territoriales actuelles dans le cadre du conseil national de la refondation produiront des recommandations qui nécessiteront un ajustement des ARS.

De même, La **CFDT** constate que la mission Courrèges sur la gestion de crise ne manquera pas de nous impacter : PCA, DUERP, projet d'agence et de direction, organisation interne notamment la gestion de crise.

Dans ce contexte, la **CFDT** attend une communication claire et transparente vis-à-vis des représentants des personnels ainsi que vers les agents eux même. La **CFDT** n'accepte pas que seul le CSA Administration Centrale (CSA AC) soit saisi pour avis de ces sujets et exige que le CSAM ainsi que le CNC soient tenus informés en temps réel de toutes les décisions prises dans le cadre de ces réorganisations.

En ce qui concerne l'ordre du jour de ce CNC, la **CFDT** rappelle les textes législatifs encadrant le RSU et la BDS :

- la [loi n° 83-634 du 13 juillet 1983](#) modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 9 bis A et 9 bis B, ensemble la [loi n° 84-16 du 11 janvier 1984](#) modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le [décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020](#) relatif au rapport social unique et à la base de données sociales, Décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social
- Arrêté du 7 mai 2021 fixant pour la fonction publique de l'Etat la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales.

la **CFDT** revendique que :

- le Rapport social unique soit un document unique de référence et englobe les différents rapports (égalité femme homme, diversité, agents en situation de handicap, formation notamment),
- un échéancier crédible pour que l'ensemble des données sociales prescrites dans l'arrêté de 2022 soient disponibles y compris pour le réseau ARS,
- les organisations syndicales doivent avoir accès à la BDS pour pouvoir en utiliser les flux pour faire leurs propres analyses notamment dans le cadre des missions des CSSC,
- le Rapport social unique et les BDS sont deux exercices différents définis de manière réglementaires. Le périmètre des BDS ne définit pas celui du RSU qui peut intégrer d'autres données sociales sur des thèmes particuliers demandées par les élus et les Organisations syndicales.

La **CFDT** peut comprendre la nécessité d'un travail inter-ARS sur le RSU et la BDS mais exige que les Organisations syndicales soient associées à ces réflexions et que le CNC soit consulté pour avis sur le résultat final de ces travaux.

La **CFDT constate** avec regrets que l'ensemble des ARS ne fournissent pas les données indispensables à l'élaboration d'un bilan exhaustif du bilan Santé Sécurité au Travail ARS 2021.

Pour la **CFDT**, c'est inacceptable ! les directeurs généraux et le ministère sont responsables juridiquement et moralement de la santé mentale et physique des agents affectés en ARS tous statuts confondus.

La **CFDT se bat** dans tous les CACT où elle est présente pour une prise en compte :

- des risques psychosociaux notamment dans les DUERP et les plans de prévention,
- d'une reconnaissance de la charge de travail et de la charge mentale supportées par les agents,
- de l'importance de la fonction d'assistant de prévention,
- de la nécessité de favoriser la bonne coopération entre OS et direction au sein des CSSCT.

Pour ces raisons, La **CFDT revendique la négociation d'un accord-cadre « santé au travail »** qui fixera les obligations minimales dans chaque agence en matière de plan de préventions des risques et de conditions de travail.

La CFDT se tient aux côtés des agents pour les accompagner, les soutenir et les représenter à tout moment de leur carrière et quel que soit leur statut.

Vos représentants CFDT au CNC

Cathy Auger- Dubois :	cathy.auger-dubois@ars.sante.fr
Albert Bertranet :	albert.bertranet@ars.sante.fr
Laurent Petelet :	laurent.petelet@ars.sante.fr
Naïma ATOUI-GHANEM :	naima.atoui-ghanem@ars.sante.fr
Monique MELLAT :	monique.mellat@ars.sante.fr
Sylvain PLEYBER :	sylvain.pleyber@ars.sante.fr
Stéphane RUELLE :	stephane.ruelle@ars.sante.fr
Mourad ABED :	mourad.abed@ars.sante.fr